

1919: les enjeux de la paix pour la classe ouvrière

Le 21 mai 2019, à la suite de l'assemblée générale de l'Institut CGT d'histoire sociale, Jean-Louis Robert, professeur émérite de l'université Paris I Sorbonne, a prononcé, dans le cadre du centenaire du traité de Versailles, une conférence sur les questions de la paix dans le mouvement ouvrier au lendemain de la Première Guerre mondiale. Quelle place la lutte pour la paix a-t-elle tenue dans l'activité de la CGT? Comment a-t-elle réussi à concilier ses aspirations à la paix, à la solidarité internationale et son rapport à la nation? L'historien nous livre ici sa vision. Extraits ⁽¹⁾.

Entre l'armistice et la signature du traité de Versailles se produit un moment singulier, une sorte de «ni guerre ni paix», dans lequel, bien sûr, la question de la paix occupe la totalité des esprits. L'exposé que l'on va présenter ici aborde le problème du point de vue syndical. La paix telle que la voulait la Confédération générale du travail et telle qu'elle a été, finalement.

Pour montrer la place qu'occupe cette question, je présenterai, en liminaire, quelques éléments disparates, mais qui seront autant d'accents pour comprendre le contexte de l'époque.

À la fin de l'année 1918, la CGT a adopté un Programme minimum. Dans ce programme, le premier point porte sur les conditions d'une paix juste. On le voit, pour les syndicalistes de l'époque, le premier point, ce n'est ni le droit ouvrier, ni la journée de huit heures, ni les nationalisations... Non, le point le plus important est : quelle paix ? Et cela signifie bien l'importance que cette question occupe dans les préoccupations d'un syndicaliste au lendemain de l'armistice.

En même temps, dans la période qui nous concerne, si nous relisons par exemple *L'Humanité* du 22 mai 1919 (qui parle des événements du 21 mai), on voit que toute

une page est consacrée aux grèves. Après le 1^{er} mai 1919, on a une irruption d'un mouvement social à Paris, notamment dans la métallurgie. Mais les grèves se développent également en province. Il y a des grèves à Tourcoing, la grève des tramways au Havre. Les ouvriers d'un atelier de Nantes sont en grève par solidarité avec leurs camarades de la maison de Vincennes. Dans un encart qui s'appelle *Dans la banque*, on peut lire que les employés de banque et de Bourses de Lille se sont réunis à plus de quatre cents dans la salle du centre-ville et que, après un vigoureux débat, ils ont décidé d'une adhésion en masse au syndicat.

Il y a donc une grave crise sociale, mais elle est quand même moins grave, par certains aspects, que dans les pays vaincus. Il faut rappeler aussi cette évidence : la France a gagné la guerre ; et c'est important pour comprendre ce qui se passe. La République a tenu, l'État ne s'est pas effondré, d'une certaine manière il s'est même renforcé. Entre l'armistice et la signature du traité de Versailles, il faut avoir en tête que l'État et l'armée sont encore très présents et que c'est Clemenceau qui gouverne.

Mais on a également, en même temps, une situation ambiguë. Il y a une crise de l'après-guerre. Le cauchemar de la guerre est encore bien présent dans toutes les têtes. Ce cauchemar a une réalité bien concrète : en France, c'est

(1) Les notes sont de la responsabilité exclusive de la rédaction des Cahiers.

1 400 000 morts. Dans le monde, ce sont des millions de victimes. Il y a donc un état d'esprit qui pourrait se résumer par la formule « plus jamais ça » ! Mais il y a aussi le sentiment très fort qu'il faut passer à autre chose, que le temps passe vite. Maintenant, c'est la paix, et l'on va enfin revivre !

Une autre donnée est importante pour comprendre la période. Elle concerne le syndicalisme lui-même. Il y a incontestablement une poussée syndicale, en France bien sûr, mais aussi en Europe et à travers le monde. Au sortir de la fin de la guerre, on connaît ainsi une sorte de premier apogée du syndicalisme. Voici quelques exemples : en Allemagne, avant 1914, les syndicats rassemblaient environ trois millions d'adhérents. Fin 1919, les syndicats allemands peuvent recenser un total de neuf millions d'adhérents. En France, l'on estime de trois cent mille à quatre cent mille le nombre d'adhérents à la CGT à la veille de la guerre. En 1919, le nombre de cotisants à la CGT dépasse le million.

Il y a donc une vague de syndicalisation, les syndicats deviennent une puissance. Mais une puissance traversée par des aspirations diverses. Le syndicalisme, qui a fait le choix de l'Union sacrée et de la participation à l'effort de guerre et à la défense nationale, sort renforcé de la guerre. Mais, en même temps, la révolution russe, en 1917 offre de nouvelles potentialités révolutionnaires. Ainsi, à la sortie de la guerre, ces deux dimensions coexistent : d'un côté, un formidable renforcement syndical, avec l'espoir que l'on va pouvoir à l'avenir utiliser le levier de l'État pour faire des choses ; et, de l'autre, une nouvelle perspective révolutionnaire. Ces deux dimensions sont bien présentes, et cela va évidemment déboucher sur des désaccords qui ont déjà été largement ouverts pendant la guerre, avec la participation de la Confédération à l'Union sacrée, notamment.

Et puis, un dernier point à rappeler dans le contexte, c'est qu'il n'y a pas vraiment d'internationale à ce moment-là ! Elle est morte en 1914. Il y a seulement des conférences internationales syndicales qui sont souvent limitées aux anciens pays alliés des parties belligérantes. L'Internationale communiste naît seulement en mars 1919. Celle-ci déploie une stratégie peu lisible dans la période qui nous concerne (rappelons que, en mars 1919, la Russie est en pleine guerre civile). Pour les bolcheviks, il ne faut surtout pas encourager les scissions. Ce qu'ils préconisent, c'est la création de fractions communistes dans les syndicats pour que celles-ci puissent à agir à leur niveau contre l'intervention alliée en Russie.

Ces données éparses que je viens d'énoncer révèlent donc une situation extrêmement compliquée qui touche au contexte mental, social, politique et international de cette période qui va du dernier trimestre de la guerre jusqu'à la fin juillet 1919. C'est une période de bouleversements, où l'on passe insensiblement de l'état de guerre à la paix, entre le 11 novembre 1918 et le 28 juin, jour de signature du traité de Versailles.

Une situation complexe, donc. Et, pour la clarté de mon exposé, je ferai deux parties. La première centrée sur les



GALLICA-BNF

Armistice, novembre 1918, Paris.

relations internationales, la question de la paix et les traités, et je conclurai sur une des dimensions des traités, celle qui porte sur les questions d'un droit international du travail.

Quels sont les aspects de la politique de la CGT à cette époque ? Globalement, pour ce qui concerne le courant dit « majoritaire », on peut dire qu'il assume pleinement les orientations prises durant la guerre, et notamment son soutien affiché à la politique de défense nationale. Même les ralliements d'Alphonse Merrheim et de Georges Dumoulin, fin 1917-début 1918, n'influèrent pas sur le nouveau cours pris par la CGT. Cette continuité, on la retrouve dans tous les textes officiels de la CGT de l'époque (CE, CCN) et dans les déclarations de Léon Jouhaux en tant que secrétaire général : « Il faut [déclare celui-ci lors du Comité confédéral national du 16 décembre 1918], renoncer à la politique du poing tendu pour adopter une politique de présence dans les affaires de la nation [...] Nous voulons être partout où se discutent les intérêts ouvriers. »

Quels sont les principaux points de cette politique ? Ce qui frappe en premier lieu, et que l'on voit toujours dans les textes de la CGT durant la guerre, c'est l'affirmation de la responsabilité allemande pendant la guerre. Il y a toujours cette idée que la France a eu raison de faire la guerre. Dans cette perspective, le sentiment d'avoir mené une guerre juste et défensive est réactivé. Depuis 1914, la CGT dénonce le militarisme allemand, ses procédés barbares. Cette méfiance perdure, même au-delà de la demande allemande de négociation. Il faut accepter de négocier, mais avec des conditions. Les Allemands ont une responsabilité dans le conflit, ils doivent donc accepter le principe de payer une partie des réparations.

On retrouve cet état d'esprit à propos de la question de l'Alsace-Lorraine. La position de la CGT à ce sujet est très complexe. Dans ses déclarations officielles dans les conférences internationales, dans ses instances, la centrale ouvrière défend l'idée d'une paix sans annexion, mais sur l'Alsace-

Le président Woodrow Wilson prononce, le 8 janvier 1918, un discours retentissant devant le Congrès des États-Unis, qui fixe les « quatorze points » de son programme de paix.



DR-IHS-CGT

Lorraine, elle reste très prudente. Dès le 24 septembre 1918, la Commission administrative de la CGT accepte le principe de l'adhésion des syndicats de l'Alsace-Lorraine à la CGT. Au congrès de Lyon, en septembre 1919, il y a une intervention du camarade Becker qui, au nom de la délégation alsacienne-lorraine, dénonce « les mesures vexatoires prises par le gouvernement français et la politique néfaste exercée par lui »⁽²⁾. À l'appui de son propos, il porte à la connaissance des délégués du congrès un certain nombre de faits insupportables. Dès décembre 1918, les autorités militaires instaurent une sélection de la population en fonction de ses origines. *De facto*, les Alsaciens sont classés en catégories (A, B, C, D) selon un critérium complexe qui fait appel à la nationalité des parents, à leur résidence avant ou après 1870 dans les territoires annexés... Mais d'autres faits, tout aussi graves, sont dénoncés, comme : l'interdiction faite de parler la langue alsacienne après dix heures du soir ; l'expulsion des indésirables, dont font partie les ouvriers grévistes et militants du mouvement ouvrier ; l'apprentissage de force de la langue française aux jeunes écoliers qui ne connaissent souvent que l'allemand et/ou l'alsacien. Donc, la façon dont l'annexion ou la libération se passe est insupportable. Or il n'y a aucune réaction dans le congrès. Silence total ! Tout cela peut laisser présager que les délégués présents demeurent encore sensibles aux thèses et aux arguments de l'idéologie « défense nationale ».

En même temps – et c'est le deuxième point –, durant toute cette période, la majorité confédérale a la préoccupation constante de « travailler de toutes ses forces à préparer et de réaliser la paix qui devait satisfaire aux aspirations les plus sûres des peuples »⁽³⁾. Les contributions successives produites par la CGT à l'occasion des conférences internationales organisées durant le conflit (Leeds, juillet 1916 – Berne, mai 1917 – Londres, septembre 1917 et février 1918, etc.) permettent de dégager les principaux aspects des « principes généraux que le prolétariat de ce pays tient pour indispensables à l'accomplissement de cette œuvre ». Les conceptions confédérales fixaient ainsi comme principales règles :

- respect absolu des peuples et des nationalités, contre toute annexion arbitraire. La CGT réprovoque toute tentative pour transformer la guerre en guerre de conquête, même si certains remaniements territoriaux peuvent être effectués sur la base exclusive de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes ;
- empêcher toute paix boiteuse qui amènerait un nouveau conflit. La conférence de Londres rappelle avec vigueur que, « de tous les buts de la paix, aucun n'est si important pour tous les peuples du monde entier, que de faire en sorte qu'il n'y ait plus de guerre à l'avenir »⁽⁴⁾. Il ne faut pas faire un traité de revanche. Il faut éviter tout entraînement chauvin dans le règlement du conflit ;
- limitation immédiate et internationale des armements, mesure qui doit précipiter leur suppression totale. Un désarmement général qui est prévu dans le Programme minimum de la CGT ;
- application du recours à l'arbitrage obligatoire pour tous les conflits entre nations. Le principal levier de cette ambition passe par la constitution des « États-Unis du monde ». En février 1919, à Berne, une conférence internationale jettera les fondations de la future Société des Nations (SDN) et posera les bases d'une future législation internationale du travail ;
- suppression du régime des traités secrets. C'est une idée chère à la CGT qui défend l'idée que la diplomatie doit changer de style et de forme. La diplomatie secrète doit être abolie, tout comme les traités secrets si nombreux avant 1914 et pendant la guerre ;
- traiter tous les peuples sur un même pied d'égalité : tous les peuples devront être représentés dans la négociation des traités ;
- enfin, les parlements doivent être responsables des traités.

Il y a aussi une dimension économique dans les propositions de la CGT. Ainsi, dans son Programme minimum, elle propose, par exemple, que les lignes maritimes de communication (canal de Suez, canal de Panama, les grands isthmes maritimes, etc.) demeurent ouvertes à tout le monde. Nous avons là une entorse au principe du protectionnisme, dont le Programme minimum dit qu'il n'apporte « qu'une sécurité trompeuse » pour la classe ouvrière. Chaque nation devant à l'avenir appliquer et spécialiser « ses forces de production par une sage sélection conforme à ses ressources [et] sans nuire à l'expansion des autres nations »⁽⁵⁾. Pour cela, le Programme propose « la création d'un office international de transport et de répartition des matières premières » pour une meilleure utilisation des ressources à l'avenir. Tout cela est fort intéressant mais semble totalement ignorer les réalités de l'impérialisme...

Cette volonté, de la part de la Confédération, de construire une paix durable explique le choix de la CGT de Léon Jouhaux de s'arrimer au programme wilsonien, l'apôtre de la Société des Nations. Dès l'annonce, le 8 janvier 1918, des « quatorze points » du programme de Wilson, Léon Jouhaux et la CGT accueillent positivement les propositions du président américain, qui rejoignent pour l'essentiel leurs objectifs d'une paix juste, sans conquête ni annexion.

Le 5 décembre 1918, la direction de la CGT et la Commission administrative permanente du parti socialiste décident conjointement d'envoyer une délégation com-

(2) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès national corporatif, tenu à Lyon du 15 au 21 septembre 1919*, p. 281-288.
 (3) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès*, p. 16.
 (4) *Mémoire du mouvement ouvrier français, La Voix du peuple, 1^{er} mai 1918*.
 (5) *La Voix du peuple, numéro 1, janvier 1919*, p. 5-6.

mune (CGT/groupe socialiste) pour saluer l'arrivée du président Wilson à Brest prévue pour le 12 décembre. Décision est prise également d'organiser, pour le 14 décembre, jour d'arrivée du président des États-Unis à Paris, une grandiose manifestation populaire dans la capitale pour lui témoigner « l'accord profond de pensée des travailleurs français et du président des États-Unis sur la conception de la guerre et de la paix »⁽⁶⁾.

Mais un obstacle surgit, et il est de taille. Le président du Conseil, Georges Clemenceau, exige pour la tenue de cette manifestation que, au préalable, le président Wilson ait donné « son acceptation personnelle, non seulement à la réception de l'adresse, mais encore à l'organisation de la manifestation elle-même. »⁽⁷⁾ Dans ces conditions, la CGT renonce, craignant de mettre le président Wilson dans une position délicate. Elle se contente donc d'une adresse à Wilson, signée de tous les membres du Comité national du travail, qu'une délégation lui remettra le 13 janvier 1919. La réponse de Wilson n'est pas très encourageante : certes, il assure recevoir « avec beaucoup d'intérêt » l'adresse de la Confédération, mais en même temps il rend hommage à Georges Clemenceau qui a conduit la guerre jusqu'à la victoire. Les Américains sont aussi des alliés !

La stratégie wilsonienne de la CGT est donc un échec. D'ailleurs, la CGT le constate elle-même. Le seul succès qu'elle peut revendiquer concerne la Société des Nations. Et encore, si son principe est adopté à la conférence de paix de Paris en janvier 1919, le manque de moyens, l'absence d'organismes internationaux véritables et de sanctions nettement définies ne rassurent pas la CGT.

Tout le reste est négatif. D'abord, sur la forme, la revendication de l'abandon d'une diplomatie secrète n'est pas du tout tenue. La conférence de paix qui s'ouvre à Versailles le 18 janvier ne sera achevée qu'en août. Parce que, à côté du traité de Versailles (signé le 28 juin et qui concerne l'Allemagne), est signée toute une série de traités avec les autres pays vaincus (Autriche, Turquie, Bulgarie, etc.). Le fonctionnement de la conférence est opaque. Il y a d'abord un Conseil supérieur des alliés jusqu'au 25 mars, puis le Conseil des quatre qui, avec Woodrow Wilson (États-Unis), Georges Clemenceau (France), Vittorio Orlando (Italie) et David Lloyd George (Royaume-Uni), va fonctionner jusqu'à la signature du traité. Dans les faits, c'est la continuation des pratiques de la diplomatie secrète.

Sur le fond, loin d'être le programme d'une paix durable et juste, le traité de Versailles (28 juin 1919) ne satisfait pas grand monde, en réalité, dès sa signature. Le « refus des puissances victorieuses de réintégrer les perdants torpilla les maigres chances de paix »⁽⁸⁾. Une première mouture du traité est remise à la délégation allemande qui n'est d'ailleurs pas conviée à la table des négociations, procédé alors inédit dans l'histoire diplomatique. Celle-ci revient avec des contre-propositions qui sont toutes refusées. Le Conseil des quatre fait alors de nouvelles propositions le 16 juin. Un ultimatum est adressé aux plénipotentiaires allemands qui doivent accepter les nouvelles conditions de paix sous cinq jours, sinon l'Allemagne sera envahie. La droite allemande en voudra toujours au gouvernement social-démocrate d'avoir signé ce traité, dont les clauses sont extrêmement



ARCHIVES EXCELSIOR

Encouragés par le mouvement des métallos parisiens, les travailleurs du métro votent, le 2 juin 1919, la grève à l'unanimité. Ici, meeting des employés du Métropolitain, 7 juin 1919, Le Pré-Saint-Gervais.

sévères pour l'Allemagne (réparations très élevées, annexion de territoires, dont l'Alsace-Lorraine, dépècement par les alliés de l'empire colonial allemand – Cameroun, Togo, Namibie), etc.

D'autres éléments inquiètent la Confédération, notamment l'absence dans le traité de dispositions permettant le désarmement général ; l'absence de tout système financier international destiné à répartir entre toutes les nations les charges écrasantes de la guerre ; l'absence de tout organisme économique chargé d'assurer la répartition des matières premières et leur transport, etc. Dans la motion minoritaire du congrès de septembre 1919, la paix est « une paix d'injustice et de violence [...] et rend fatales de prochaines guerres ».

La stratégie wilsonienne de la CGT est donc un échec, que pointent les minoritaires. Il y a un seul intervenant sur cette question, Lepetit, et cela dure au maximum une petite heure sur trois jours complets de congrès. Mais la charge est sévère : « Vous vous présentez devant le congrès, les mains vides ! Vous n'avez obtenu aucun résultat, parce que vous n'avez pas fait la besogne nécessaire pour obtenir des résultats »⁽⁹⁾. À une interpellation du camarade Bourderon à propos de la délégation CGT envoyée à Brest pour saluer « le grand démocrate Wilson », Lepetit répond sèchement : « Oui ! Oui ! Nous vous reprochons d'être allés à Brest, saluer [...] celui que Lénine a appelé, lui, le plus grand hypocrite du monde. Et de poursuivre : Oui, nous vous reprochons d'être allés à Brest [...] pas seulement parce qu'il était le représentant des oligarchistes d'Amérique [mais] parce qu'il couvrait les sévices exercés contre les syndicalistes américains [et surtout] qu'en plaçant la CGT sous l'égide d'un homme d'État américain, vous faisiez aveu d'impuissance ; vous disiez : "La CGT française est incapable de mener une action par elle-même ; elle doit s'abriter derrière Wilson !" »⁽¹⁰⁾.

La réponse, des majoritaires se fera en deux temps, avec les interventions d'Alphonse Merrheim et de Georges Dumoulin, c'est-à-dire deux anciens pacifistes durant la guerre et qui se sont ralliés en 1917-1918 à la majorité

(6) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès national corporatif, tenu à Lyon du 15 au 21 septembre 1919*, p. 23.

(7) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès*, p. 22.

(8) Hobsbawm (Éric J.), *L'Âge des extrêmes, Bruxelles, Complexe*, 1999, p. 60.

(9) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès national corporatif, tenu à Lyon du 15 au 21 septembre 1919*, p. 154.

(10) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès*, p. 154.



COLLECTION IHS-CGT

Traité de
Versailles,
28 juin 1919,
Le Petit Journal,
n° 1490,
13 juillet 1919.

confédérale. Écoutons d'abord Merrheim qui déclare : « Vous avez jeté dans le débat, pour diminuer notre action pour la paix, le nom du président Wilson et, reprenant le mot de Lénine, vous l'avez qualifié d'hypocrite. Permettez-moi de vous dire que vous n'aviez pas le droit dans un congrès confédéral comme celui-ci, de lancer ce mot, cette injure à la tête du président Wilson. Je dis que vous n'avez pas ce droit, non pas pour l'aide militaire qu'il a pu apporter au moment critique à notre pays, mais pour ce qu'il a fait, à un certain moment, en faveur de la Révolution russe ⁽¹¹⁾. » Dumoulin, poursuit l'argumentaire de Merrheim, mais le déplace sur le terrain du chauvinisme en rappelant les difficultés du contexte : « parce qu'il nous a fallu constater le nombre considérable de travailleurs français qui acclamaient [le 14 juillet 1919] les maréchaux qui défilaient sous l'Arc de triomphe » ⁽¹²⁾.

Si sur le plan des traités et de leurs contenus, la stratégie confédérale fut en échec ; sur le plan des relations internationales, les majoritaires peuvent à l'inverse se prévaloir d'avancées non négligeables. L'ambition des majoritaires regroupés derrière Jouhaux était de mettre dans les futurs traités de paix des clauses ouvrières concernant le travail qui s'imposeraient aux États signataires.

L'idée n'est pas totalement nouvelle. Elle provient des syndicats américains de l'American Federation of Labour (AFL) qui, dès octobre 1914, proposent de réunir après la guerre une conférence de paix où serait associés les représentants des travailleurs, pour examiner les conditions d'une paix durable. Léon Jouhaux accueille avec enthousiasme cette offre et la reprend à son compte, en mai 1916, lors de la conférence de Leeds.

Mais les progrès décisifs en matière de droit international du travail auront lieu lors de la conférence internationale de Berne, en février 1919. Fait notable, pour la première fois depuis l'armistice, les Allemands sont présents, au grand dam des Américains et des Belges. Dans cette conférence, Léon Jouhaux est à la manœuvre. Malgré

les difficultés, la délégation française parviendra à faire adopter dans la capitale helvétique une charte internationale du travail.

L'idée de cette charte internationale repose sur un constat et une ambition. Tous les participants s'accordent pour reconnaître que seule une transformation sociale profonde peut faire disparaître l'exploitation ouvrière. Mais, dans l'immédiat, rien n'empêche de vouloir néanmoins atténuer cette exploitation. Cette tâche est de la responsabilité des syndicats. Ils réclament donc une « organisation internationale du travail qui permette l'ajustement, suivant des procédés méthodiques, des activités individuelles aux emplois nécessaires pour les besoins de la communauté humaine » ⁽¹³⁾.

L'outil de cette législation ouvrière internationale, c'est la création d'un organisme international du travail (OIT) qui serait une des branches de la Société des Nations et qui devrait être en mesure de légiférer internationalement, d'exécuter et de vérifier l'application de ses prescriptions.

Les délégués de la conférence entendent ainsi rappeler qu'un certain nombre de revendications minimales, déjà appliquées partiellement dans certains pays, soient incorporées dans le droit international par la Société des Nations au moment de la conclusion de la paix. En voici les principaux points :

- l'enseignement primaire obligatoire ;
- l'enseignement professionnel ;
- l'enseignement supérieur démocratisé ;
- l'interdiction du travail des enfants de moins de quinze ans dans l'industrie ;
- l'interdiction du travail de nuit des femmes ;
- le travail de huit heures par jour ;
- le droit syndical et le droit de grève ;
- les mêmes droits et salaires pour les immigrants ;
- la possible limitation temporaire de l'immigration...

En outre, le Programme minimum revendique pour la CGT une « place officielle autour de la table des pourparlers de paix [et] déclare aussi nécessaire un Congrès ouvrier international » ⁽¹⁴⁾.

Ce qu'il est important également de relever est que cette action ne mobilise réellement qu'une fraction assez réduite de la Confédération. C'est clairement une action de sommet, qui concerne avant tout la partie de la direction habituée aux discussions et échanges avec l'appareil d'État. Le premier concerné est bien sûr Léon Jouhaux, qui multiplie les initiatives pour la mise en place de l'Organisation internationale du travail.

Le 25 janvier 1919, la conférence de la paix de Paris décide de nommer une commission de quinze membres pour l'étude de la législation internationale du travail. Jouhaux est nommé conseiller technique auprès des ministres Colliard (Travail) et Loucheur (Reconstitution industrielle) qui forment la délégation française. La commission est présidée par Gompers, secrétaire général de l'AFL.

Les résultats affichés par la commission sont incontestablement en retrait sur les objectifs revendicatifs de la Charte adoptée à Berne. Dès le 20 mars, Jouhaux fait part de ses réserves sur « l'orientation restrictive » de ces travaux. La répression brutale du 1^{er} mai 1919 par le gouver-

(11) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès, p. 179.*

(12) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès, p. 222.*

(13) *Compte-rendu des travaux, XX^e congrès, p. 40-41.*

(14) *Compte-rendu, p. 30*

nement oblige Léon Jouhaux à la démission, celui-ci ne pouvant alors siéger, et dans ces conditions, dans un organisme officiel.

Comment apprécier les efforts de la CGT pour la construction d'une législation internationale du travail et d'une paix durable et juste ? Échec ? Demi-succès ? Évidemment, si la perspective est une révolution immédiate dans l'après-guerre, toute cette activité n'a que peu d'intérêt. Mais si l'on se place dans une perspective de réformes ou d'avancées graduelles, on peut trouver des aspects positifs.

C'est en tout cas l'avis du secrétaire général de la CGT qui, notamment à Amsterdam, en juillet 1919, au congrès, qui va reconstituer la nouvelle internationale réformiste (FSI), qui estime qu'il existe tout un bilan à porter. Le premier point, que Jouhaux apprécie comme très positif, est l'existence dans les traités de paix de clauses relatives au travail. Il approuve notamment la partie XIII du traité signé à Versailles qui contient les « clauses ouvrières » que l'on retrouvera aussi dans les autres traités qui vont concerner le Japon, la Turquie, la Bulgarie.

C'est quelque chose d'inédit d'avoir une partie d'un traité international qui contient des clauses relatives au travail. C'est un acquis. Mais quelles sont ces clauses qui ont fait l'objet d'une sorte de consensus dans la commission consacrée à la législation internationale du travail ? On y retrouve :

- l'interdiction de l'esclavage (je rappelle que l'esclavage est loin d'être interdit dans le monde à cette époque) ;
- le droit syndical ;
- l'interdiction de travail au moins de quinze ans ;
- le principe « à travail égal salaire égal » ;
- le jour de repos hebdomadaire ;
- le droit à avoir « un niveau de vie convenable ».

Autre point positif. Les traités prévoient que deux conférences internationales auront lieu par an pour faire le bilan de l'action des États sur cette question. La première conférence se déroule à Washington en octobre 1919 et va donner naissance à l'Organisation internationale du travail (OIT) et au Bureau international du travail (BIT), dont Albert Thomas sera le premier secrétaire général. Pour Jouhaux, ces organismes existent, et là est l'essentiel.

Toutefois, la CGT et Jouhaux sont assez lucides pour reconnaître que les « clauses ouvrières » des traités sont loin d'être « l'expression intégrale des revendications contenues dans la Charte du travail ».

Ce demi-succès ou échec fait débat au congrès de Lyon de 1919. Le plus grand soutien vient du délégué syndical belge Mertens, qui intervient longuement pour défendre la future création de l'OIT : « on a souvent dit que ce parlement [l'OIT] était un leurre. Eh bien, nous ne le croyons pas [...] ce sera la base de la Société des Nations que nous désirons [...] grâce à l'action du camarade Jouhaux »⁽¹⁵⁾.

Les minoritaires, eux, ne disent quasiment rien. Comme l'affirme Gaston Monmousseau : « Le syndicat, ça n'a rien à voir avec ces trucs-là, l'OIT c'est de la perte de temps, il ne sortira rien de tout cela [...] et d'ailleurs avec la guerre on faisait bien mieux avec 300 000 adhérents qu'avec les 2 millions actuels ! » On est en 1919, il y a une



DR / IHS CGT

Léon Jouhaux, maître d'œuvre de l'action internationale de la CGT durant toute la Première Guerre mondiale, fut un inlassable défenseur du programme wilsonien.

vraie perspective révolutionnaire. Comme en témoigne par exemple une affiche du 1^{er} Mai en Hongrie. Elle montre un grand cortège de travailleurs avec ce mot d'ordre que l'on pourrait traduire par : « *Libres, on a enfin rompu nos chaînes.* » Pour les minoritaires, en mai-juin 1919, ce qui compte, ce n'est pas la paix, mais la révolution maintenant. Ce qui est important, c'est la solidarité à la révolution russe et la lutte contre l'intervention en Russie. Plus tard, ce sera d'aller vers l'Internationale communiste. En 1919, c'est surtout la question de la grève internationale du 21 juillet qui oppose les minoritaires aux majoritaires dans les débats du congrès. Pour les minoritaires, cette action est destinée à soutenir la révolution russe contre les menées contre-révolutionnaires conduites en Russie. Pour la majorité confédérale, cette journée « *signifiera aussi et surtout : guerre à la vie chère, et par tous les moyens* » ! Finalement, la décision prise le 19 juillet par la CGT, qui s'était ralliée à l'avis de certaines fédérations, de suspendre le mouvement va creuser le fossé entre majoritaire et minoritaires. D'ailleurs, ce qui domine, depuis le 1^{er} mai 1919, dans les débats au sein de la CGT, c'est l'attitude de la Confédération devant les mouvements sociaux.

La question de la paix va revenir dans l'entre-deux-guerres. Elle revient à travers certaines manifestations organisées par la CGTU. Ainsi, chaque année, en août, la CGTU appelle à une manifestation contre la guerre, car cela rappelle évidemment août 1914. Mais, il faut le reconnaître, c'est une question qui se marginalise, sans véritable articulation avec les luttes sociales. De leur côté, les confédérés produisent essentiellement leur effort, en la matière, dans les instances du droit social international. Activité de sommet par excellence, cet effort ne fait pas véritablement l'objet d'une véritable appropriation par les syndicats confédérés. Finalement, c'est l'antifascisme qui contribuera, en matière de paix à déplacer les axes de réflexion et de l'intervention syndicale.

Jean-Louis ROBERT

Professeur émérite de l'université Paris 1 Sorbonne

(15) *Compte-rendu des travaux, XX^e Congrès, p. 268.*